

Un combat "à la loyale" "L'homme au marteau" dans la "basse pègre" devant les Assises

Le duel de "Maurice-la-Terre" et de "Chariot l'Assassin"

Paris, 16 mai. — Maurice la Terre et Chariot l'Assassin se disputent une fille de barrière, Loulou. On pourrait attendre le coup de surin... perrière ou la bulle tirée dans le nuit: c'est le règlement traditionnel de ces rivalités entre escarpes. Mais la Terre et l'Assassin se battent "à la loyale". Le sort fixera le choix des armes: deux témoins assisteront chacun des combattants: un "toubib" sera là, pour secourir le blessé.

De fait, on jette une pièce en l'air: "le à la rapèrie, face, au feu...". Un des témoins achète deux couteaux, deux lames identiques. On les flambe pour éviter l'infection des blessures. On mesure le terrain. Le signal du combat est donné: un coup de surin. Cette intention est à l'égard de la seule différence essentielle: "on l'on relève entre combat "à la loyale" et les plus belles rencontres d'autrefois, l'est qu'il n'en fut publié aucun procès-verbal. Le "toubib" était là — un rebouteux de la barrière des Lilas. Enfin, dernière et saisissante constatation, les deux adversaires, dont l'un devait succomber à ses blessures, se sont réconciliés sur le terrain: "Rends-la, barreuse", dit Chariot l'Assassin, au vainqueur.

Coulou, enjou du journal, attendait au bar de la Chamrière, celui que le sort des armes lui destinait comme son maître définitif.

En Cour d'Assises

Ceci n'est pas invention de chroniqueurs s'efforçant de colorer de morces banalités. Le vainqueur, les témoins et le "toubib" sont renvoyés devant la cour d'Assises sous l'inculpation d'homicide volontaire et compliqué. Ils comparaitront le 30 mai, devant le jury, assistés de M^{rs} Jacomet, Izdzkowski, de Lamaze et Montigny.

Les défenseurs entendent plaider que la rencontre fut de tous points correcte et que, si l'on aboutit le duel, on ne saurait se montrer plus sévère envers le survivant du combat "à la loyale" et envers les témoins. Ils rappelleront la circulaire de M. le garde des Sceaux Bonneville, prescrivant aux parquets de poursuivre les duellistes. Ils le rappelleront... pour être qu'elle est restée lettre morte, et qu'elle n'est trouvée frappée de caducité au lendemain même du jour où elle fut signée.

On se rappelle, en effet, que le duel de M. Lafarge et du comte de Peret amena les fiscalistes et leurs témoins devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation de coups volontaires. Le tribunal se déclara incompétent, à la demande des "inculpés" qui réclamaient la cour d'Assises. Depuis, cette affaire est allée aux oubliettes, et l'on dit couramment que le parquet aurait renoncé à la poursuite.

Pour corser l'intérêt du débat, les défenseurs ont fait citer comme témoins le capitaine Weiss et M. Robert Bos, qui assistèrent MM. Lafarge et de Peret dans leur rencontre. Ils leur demanderont ce qu'ils pensent du combat de la Terre et de l'Assassin. Révérence parler, on ne saurait méconnaître certaines analogies, et frappante entre un noble duel et la lutte sauvage des deux escarpes.

Pour les cultivateurs des régions dévastées

Paris, 16 mai. — Le "Journal Officiel" promulguera demain matin la loi tendant à allouer pour la moisson de 1921 des primes aux surfaces ensemençées en blé, méteil et seigle dans les régions dévastées.

Ces primes sont de 100 fr. par hectare cultivé en blé et de 40 fr. par hectare cultivé en méteil ou en seigle dans la zone fixée en exécution de l'art. 10 de la loi du 9 août 1920. Ces primes ne pourront être allouées que pour les terres qui, restées improductives du fait de la guerre, porteront pour la première fois, depuis le 11 novembre 1918, une récolte en 1921.

Les laux de la prime sont portés à 200 fr. pour le blé et à 80 fr. pour le méteil ou le seigle, dans les communes dont le coefficient de destruction est égal ou supérieur à 30 p. 100. Les communes dans lesquelles des primes seront allouées sont déterminées par l'art. 10 de la loi du 9 août 1920 et par le décret du 2 septembre 1920.

Les déclarations des surfaces ensemençées devront être faites dans le mois de sa promulgation.

Un déraillement de wagon à Douai

L'ACCIDENT EST-IL DU A LA MALVEILLANCE ?

L'autre soir, vers huit heures, une rame de quarante-sept wagons manœuvrait sur une voie de raccordement de l'arsenal, quand un wagon — le trente-sixième — déraila en franchissant une aiguille, qui s'ouvrit.

Or, le chef de manœuvre, M. Victorin Boucher, affirme qu'après avoir terminé une manœuvre d'embranchement, vers cinq heures de l'après-midi, il avait lui-même fermé et cadenassé l'aiguille.

L'accident, dans ces conditions, ne pouvait s'expliquer que par un acte de malveillance. Il aurait fallu en effet que quelqu'un enlevât le cadenas placé par M. Boucher.

Une enquête est ouverte.

FEUILLETON DU 17 MAI — N° 78

Film GAUMONT

PARISLETTE

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ par PAUL CARTOUX

DOUZIÈME EPISODE

ÉPILOGUE

On pense bien que dans une atmosphère heureuse, Jean Vernier avait pu s'épanouir son amour et qu'il n'avait pas songé à seul hant à retourner à Paris.

D'ailleurs, qui aurait songé à regagner la capitale et à provoquer une séparation, quand tout le monde goûtait le repos bien mérité des cours tranquilles.

Pas même Mme Slaphan, bien sûr, qui n'aurait pu et qui n'aurait pas voulu se séparer de ce qui constituait l'âme de son existence.

Seul des cambrioleurs de la bijouterie Lévi il va être jugé

On se souvient de l'audacieux attentat commis à 8 heures du matin, le 19 juin, en plein boulevard, à Paris, en face du théâtre de la Porte-Saint-Martin, par cinq redoutables bandits qu'on a nommés les quatre autres qui descendirent de l'automobile, tous armés de revolvers et de carabines, l'un d'eux se détacha, s'approcha de la devanture qu'il brisa avec une assés en fe et prit deux plateaux remplis de boucles d'oreille et de bagues, d'une valeur d'achat de plus de 600 000 francs.

L'homme placé à l'arrière du véhicule, un sac qu'il portait autour du cou comme un tablier à bavette, et entouré de ses quatre acolytes, tirant des coups de feu sur les rares passants, tous remontèrent dans leur automobile qui se mit à filer vers la place de la République. Il n'avait pas fallu plus de trente secondes pour perpétrer l'attentat. A ce moment, le fondé de pouvoirs de la bijouterie Lévi, M. Francfort, qui avait assisté au vol, s'était sans tarder armé de son revolver, apparut sur le boulevard et fit feu sur les bandits que leur auto emportait.

On a su, au cours de l'enquête, qu'un des malfaiteurs avait été touché à l'aîne par un projectile tiré par M. Francfort. On ne tarda pas non plus à apprendre que l'automobile que les coquins avaient dû abandonner par suite d'une panne, rue Albouis, avait été volée par eux deux, la nuit précédente, boulevard de Cligny, devant le Cabaret Royal.

Mais c'est tout ce que la police découvrit pendant les mois qui suivirent. Enfin le 14 novembre dernier, les inspecteurs arrêtèrent le principal auteur de ce forfait, celui qui brisa la glace de la bijouterie, Jules Huignard, dit "Julot", repris de justice sans profession déterminée, demeurant à La Varenne.

Les bijoux volés, si l'on en croit le principal auteur, ont été partagés en cinq parts, dont il a été distrait des petites parts pour être remises au garçon du "Club de la Mère la Frite", Gaston Lallemand, qui a connu tous les détails de l'attentat sans y avoir participé d'une façon directe.

De nombreuses arrestations d'intermédiaires et de recéleurs ont été faites au cours de la laborieuse et habile enquête du juge, M. Jousset, mais il n'en a été finalement retenues que six, les nommés l'arneuf et Faizandus et les femmes Chapat et Goujon ayant été remises en liberté, et ayant, hier, à la clôture de l'instruction, bénéficié d'ordonnances de non-lieu.

Ainsi aux côtés de Jules Huignard, auteur principal, comparaitront des comparses, les recéleurs d'une partie des bijoux volés, les nommés Xavier Bruges, Jean-Baptiste Berthelin, Louis Laudat, Paul Georgen, dit le "Vieux Paul", Chassagne et Gaston Lallemand, inculpés de vol qualifié, de tentative de meurtre sur M. Francfort, le fondé de pouvoirs de la bijouterie Lévi, et de complicité de vol par recel.

L'incendie de la Cité Villars à Valenciennes

LES SECOURS AUX SINISTRÉS

M. Naudin, Préfet du Nord, s'est rendu hier, à Valenciennes, pour rendre visite et porter des secours, aux sinistrés de la cité Villars, victimes de l'incendie qui, dans la nuit de dimanche dernier, a détruit 24 habitations provisoires. On sait que du fait de ce sinistre 150 personnes se trouvent sans asile.

Mardi soir les familles sinistrées ont été installées à la caserne Ronzier. Tout avait été préparé pour que les sinistrés ont pu satisfaire de leur nouveau logement.

Voici les sommes recueillies au cours de la journée du dimanche. Bude 415 fr.; dans les cafés, 366 fr. 95; vente de ballons-carottes postales, 600 fr.; autres cotisations et dons divers, 2.896 fr. 70; au total: 4.268 fr. 65.

De nombreux dons en nature ont été également à la Mairie par des personnes charitables et des commerçants.

Le Maire de Valenciennes fait appel aux bonnes volontés pour recueillir les offrandes à domicile. Des listes peuvent être demandées au secrétaire général de la Mairie.

La direction de l'EDEN prépare une grande Soirée de Gala dont la recette totale sera versée aux sinistrés de la Cité Villars.

Espérons que la direction de l'EDEN toujours prête à venir en aide aux bonnes œuvres sera comprise par la population et que le succès de cette soirée sera aussi complet que celui obtenu au Cirque Français pour l'œuvre des Mutiles.

Sous peu nous donnerons la date et les détails de ce grand gala.

Un noir qui vit rouge ne tira pas à blanc

Parce qu'il était gris, il fit une peur bleue à un fonctionnaire

M. Napoléon, commis principal au service du personnel de l'Assistance publique, avenue Victoria, à Paris, voyait entrer dans son bureau, hier vers 18 heures, un nègre du plus bel ébène. Celui-ci, d'une voix que l'ivresse rendait pâteuse, exposa l'objet de sa visite.

Licencié, il y a quelque temps, d'un service d'hôpital où il exerçait les fonctions de garçon de salle auxiliaire, il venait solliciter sa réintégration.

Le commis principal, se souvenant du mot du roi: "irognerie et faiblesse", l'assassin, déclara à Pathe N'Doy, tel est le nom du nègre, âgé de 29 ans, originaire de Dakar et habitant présentement, 7, rue Beauvilliers, que l'administration examinera sa demande, mais qu'il y avait peu de chance pour qu'elle fut favorablement accueillie.

— Dans ce cas, riposta le noir, rendez-moi mon casier judiciaire.

M. Napoléon conduisit son illégitime interlocuteur auprès de l'employé préposé au classement des fiches d'identité, dans un bureau voisin. Mais à peine s'y furent-ils assis, que Pathe N'Doy sortant — en même temps que les éphémères les plus malandants — un hammerless de gros calibre, fit feu sur le commis principal.

Par bonheur, la main du dangereux poltron était mal assurée et le revolver défectueux. La balle alla se loger dans le mur et la détente, pressée à nouveau, refusa d'obéir. Sur ces entrefaites, M. Napoléon réussit à détruire l'espérance du nègre.

— Ne me touchez pas, s'écria le nègre, que les agents viennent le cueillir. Je suis chef de tribu dans mon pays. D'ailleurs j'ai tiré... à blanc !

Cette double et audacieuse affirmation n'a point évité à Pathe N'Doy son transfert au Dépôt.

LILLE

CHAPITRE DES VOLS

POUR PAS GRAND GHOSE

Au cours de l'avant-dernière nuit, on a pénétré dans l'imprimerie Taffin-Lefort, rue Charles-de-Muysaert, en passant par la porte d'un hangar et par la loge de la concierge. Un billet de 10 francs, ainsi qu'une petite quantité de chocolat et d'autres menus objets ont été volés. Une enquête est ouverte.

UN MOMENT D'INATTENTION

On recherche l'auteur du vol d'un collier de lingerie, valeur 300 francs, pétré vers 16 heures 30, dans le magasin de M. Parent Mique, confectionneur, 10, rue du Molinet. Ce vol a été commis au préjudice de Mme Piton, 33 ans, marchande de lingerie à Calonne-Ricourt.

INDELICAT INTERMÉDIAIRE

Le service de la sûreté a ouvert une information afin de retrouver un individu qui, le 10 mai, s'était présenté chez Mme Dantelville, 69 ans, ménagère, rue de Gand, 7; sur la foi de ses déclarations, cette dame avait confié au quidam, qui prétendait en avoir acheté, 17 livres scolaires usagés.

Or, depuis ce moment l'inconnu, qui, par hasard avait omis de faire connaître à Mme Dantelville, son nom et son adresse, n'a plus reparu. On serait sur sa piste.

A la poursuite de fraudeurs ?

Lundi avant minuit, une camionnette bâchée, venant de la direction du nouveau boulevard, est passée en trombe sur la Grand-Place, poursuivie par une auto que montèrent des douaniers.

Les deux voitures, ont emprunté la rue Nationale. On ignore encore si la seconde a pu rejoindre la première, laquelle, cependant, croit-on, n'a pas été arrêtée, passée en fraude à la frontière belge.

En tout cas, hier soir, la direction du service des douanes n'avait encore reçu aucune indication à ce sujet mardi dans la soirée.

Et le marché de Wazemmes

LES MARCHANDS ETALAGISTES ONT FAIT GREVE HIER

Des incidents, peu banals se sont déroulés hier matin, place de la Nouvelle-Aventure. Les marchands étalagistes, trouvant que la nouvelle réglementation les concernant était inacceptable, notamment au sujet de l'interdiction d'amener leurs baladeuses chargées de marchandises dans les allées du marché, ont refusé à vendre et naturellement refusé de payer les droits de place, lesquels s'élevaient au total, à environ 6.000 francs.

Dans l'après-midi, les étalagistes se sont réunis au café de l'Élysée, boulevard de la Liberté, afin d'échanger des vues sur la situation.

Ils ont demandé que l'adjoint aux marchés, venille bien recevoir une délégation, afin que celle-ci puisse lui exposer leurs doléances.

Une grande fête de l'école laïque

La fête organisée par le groupement des Amis de Wazemmes, Esquermes, Moulins-Lille et Vauban, le dimanche 25 juin, à 15 heures au Palais-Rampeau, aura pour thème principal le sujet de l'interdiction d'amener leurs baladeuses chargées de marchandises dans les allées du marché, ont refusé à vendre et naturellement refusé de payer les droits de place, lesquels s'élevaient au total, à environ 6.000 francs.

Le Couronnement de la Reine de St-Sauveur-St-Maurice-St-Etienne

PROGRAMME DES FÊTES DU 21 MAI 1922

Le Comité des Fêtes a arrêté comme le programme de cette solennité :

A 11 heures. — Rue de Fives, coin de la rue St-Sauveur (face au Comité des Fêtes) couronnement de la Reine, Vins d'honneur; De 11 h. et demie à 12 h. et demie. — Concert par l'Harmonie municipale des Sapeux-pompiers; A 14 heures. — Départ pour la Mairie pour la réception par la municipalité; A 15 heures. — Rue de Fives, formation du cortège des sociétés escortant la Reine et sa Cour.

Itinéraire du cortège. — Rue de Fives, rue St-Sauveur, square Ruault, rue des Saboteurs, rue de Paris (arrêt au Hévelu du Nord), rue des Manneliers, Grand-Place, (arrêt); rue Nationale, rue de l'Hôpital-Militaire, rue de Béthune (arrêt à l'Épargne du Travail, au Progrès du Nord et chez Barry frères), rue Neuve; arrêt à la Maison Sigrand; rue des Manneliers, rue Faidherbe place de la Gare, rue de l'Ourmail, rue de Boufflers, rue de Fives, rue de Augustins, rue du Dragon, rue du Moineau, rue de Coqueleux, rue Jeanne-Malloit, place Jacquart, rue de la Vignette, rue des Robiers, rue Desrousseaux, rue St-Sauveur, rue de Poils, rue du Croquet, rue du Curé-St-Sauveur, rue Lotin, rue du Bois-St-Sauveur, rue St-Michel, rue du Plat, rue d'Amiens; rue de la République, rue de Fossés, rue de la Vieille-Comédie, rue de Béthune, rue des Tanneurs, rue des Capucins, rue St-Nicolas, rue de Ban-de-Wedde, rue de Fives (dissolution).

A 19 heures et demie. — Place Simon-Volant, café de la Porte de Paris, réception intime.

UNE FÊTE DE FAMILLE

TOUTES LES REINES DE LILLE, LEUR SUITE, LEURS FAMILLES SERONT SAMEDI SOIR AU THEATRE-HIPPODROME.

La direction du Théâtre-Hippodrome vient d'avoir vis-à-vis de nos petites Reines de Lille, la plus charmante des attentions.

Au gala de samedi prochain, elle les recevra avec leurs maris, leurs papas, en compagnie de leurs demoiselles d'honneur et des parents de ces jeunes filles.

Bref ! ce sera en quelque sorte une fête de famille. Mais une fête qui, tout de même sera entourée de quelque appareil.

Au centre de la salle, au-dessus de la grande entrée, une corbeille fleurie, arrangée de très artistique façon, sera garnie en surplu de fleurs de nos jolies reines.

Mlle Germaine Daemers, Reine des Reines, présidera comme de juste, ayant Mlle Madeleine Lajre, Reine des Fleurs à sa droite; Mlle Nelly Lambour, Reine de Saint-Sauveur à sa gauche. A la rangée suivante, on remarquera Mlle Yvonne Reine, Reine de Wazemmes-Esquermes-Vauban; Mlle Lucienne Guenais, Reine de Fives-Saint-Maurice; Mlle Marie Morelle, Reine de Lille-Vieux-Lille, et Mlle Marguerite Deigecke, Reine de Moulins-Lille.

Encadrant la corbeille, le charmant baillonn de demoiselles d'honneur sera présent, Mlle Léa Flour, Villers, Blanche Dubois, Yvonne Lourme, Dubail, Ego, Louise Lemaitre, etc., etc., formeront le plus agréable des entourages à leurs jeunes souveraines. Des places seront réservées dans la salle pour les familles de ces demoiselles.

A cette occasion, un programme de toute beauté a été composé par la direction de l'Hippodrome. Danses orientales, jongleries, film merveilleux "A travers les Indes", jeux variés, numéro d'athlétisme, exercices fantaisistes, comédie acrobatique musicale, etc., etc., se succéderont, formant un spectacle unique et incomparable.

Evidemment, il y aura toute ce jour-là à l'Hippodrome. Ne sera-ce pas la première fois que les Lillois auront le plaisir de contempler toutes les Reines de Lille en un ensemble délicieux.

Les "Amis de Lille" et le Nouveau Théâtre

Les Amis de Lille, en une réunion tenue hier, Salle de la Société Industrielle ont décidé de solliciter de la Municipalité, une entrevue ayant pour but d'avoir des précisions sur l'ouverture du Nouveau-Théâtre.

En trois jours, sans aucune réclamation, 58 abonnements ont été souscrits. Notons que, quand une campagne sera entreprise dans ce sens, quand surtout, le programme de la direction sera complet, et que les abonnés n'auront comme devant être considérable.

En une communication faite à leurs adhérents, les "Amis de Lille" ont d'ailleurs fort bien saisi la question du Nouveau-Théâtre. Nous croyons bien faire en donnant ci-dessous ce document intéressant :

« Notre Théâtre est pour la population lilloise une question capitale au double point de vue de la réputation artistique de notre Ville et de son activité commerciale.

Lille-Capitale doit avoir, en effet, un théâtre de premier ordre, et ce théâtre, digne de son importance, contribuera à sa prospérité par un très large part.

La création d'abonnements généraux valables tous les jours pendant toute la saison.

2° Création d'abonnements d'un jour par semaine. Cette innovation est réclamée par les commerçants, qui ne peuvent s'imposer l'obligation d'aller tous les jours au théâtre, mais qui peuvent s'inscrire pour lui réserver un jour par semaine.

3° Création d'un jour de gala par semaine. Ainsi la classe riche aura la possibilité de contribuer à la prospérité de l'Opéra de Lille, laquelle pourra donner à ce jour de gala le caractère d'un événement mondain.

4° Constitution d'une troupe de premier ordre avec des chœurs et une figuration irréprochables.

5° Exécution d'une mise en scène et de décors soignés.

Pour atteindre le but que nous poursuivons, il est indispensable que tous nos concitoyens s'intéressent à la prospérité de notre Ville. Les Lillois auront le théâtre qu'ils voudront avoir.

Piteux retour d'Amérique

Un voyageur, chargé de deux énormes valises, descendait hier soir, vers dix heures, du train de Boulogne. C'était un enfant de Croix, nommé Bouleque, qui avait quitté son pays depuis 21 ans pour s'expatrier en Amérique et qui revenait pour embrasser ses vieux parents.

Arrivé à la salle des Pas-Perdus, il chercha des yeux un porteur qui put le débarrasser de ses bagages. Il s'en présenta un enfant qui, complaisamment, offrit au voyageur de le conduire à un hôtel qu'il connaissait et où il trouverait bon souper, bon gîte et le réel "Mais, ajouta-t-il, le serait préférable que vous alliez quérir une voiture, car mon hôtel est assez loin et mes valises sont bien lourdes. Je vous attendrai pendant ce temps ».

L'émigré acquiesça à ce légitime désir et s'en fut vers la place de la gare arracher au sommeil un cocher assoupi sur son siège. Mais, las ! quand l'équipage le ramena dans le hall, il chercha en vain son porteur, il s'était volatilisé dans l'air du soir.

Grand fut le désespoir du pauvre voyageur, qui ramena dans les valises volées de précieux souvenirs : des peaux de castors tués au Canada, un calumet de la paix offert par le grand sachem d'une tribu de peaux-rouges, des gris-gris, etc., le tout estimé trois mille francs par un expert.

M. Bouleque alla l'oreille basse, conter sa malchance au commissariat de police, et tandis qu'il prenait, honteux et confus, le chemin de la station du Monny pour regagner son patelin natal, il se jurait, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Un Carnaval d'été à Lille

Lille aura son carnaval d'été, cela, grâce à un comité de très braves et très entreprenants. Les Amis de la rue de Paris. Ce groupe prépare pour les 24, 25 et 26 juin des fêtes splendides, qui feront venir à Lille une foule de visiteurs.

Naturellement, le carnaval sera le lieu des festivités, il y a longtemps que l'on désire une fête de ce genre en été, c'est maintenant chose faite. Les Amis de la rue de Paris ont organisé l'organisation de ces fêtes, et le 24 juin est au dimanche des fêtes communales de Lille. Cette fois-ci sera le 25 juin et le concours-cortège aura lieu rue de Paris et Place du Théâtre.

Le soir, il y aura de nombreux prix en espèces, et nul doute que la ville de Lille toute entière ne profite de l'initiative d'une seule rue.

Il est intéressant de savoir aussi que ce carnaval servira de prétexte aux festivités organisées par le Comité de la rue de Paris, qui se réunira à la brasserie monstre commencera à battre son plein jusqu'à lundi 26 à midi; 3 nuits et 2 jours de fêtes rue de Paris et Place du Théâtre. Voilà de l'amusement en perspective pour les Lillois. Le programme, d'ailleurs, que les Amis de la rue de Paris feront connaître incessamment.

DES JEUNESSES REGIONALISTES

Le Comité directeur des Jeunes Régionalistes organise une excursion qui aura lieu à Valenciennes-Saint-Amand, le dimanche 28 mai.

A 10 h., réception au Musée de Valenciennes et visite sous la direction de M. André Mabile de Valenciennes.

A 11 h. 30, à Saint-Amand, audition du célèbre carillon qui sera suivie de la visite de la ville (Tour, Hôtel de Ville, Eglise). A 13 h., banquet de 15 à 17 h. au champignon de Saint-Amand.

Four jours d'enseignement et d'inscriptions s'adresser à Lille, chez M. Paul Bigo, 20, rue de Lille, Lambertsart; à Roubaix, M. Jean Goethals, 111, rue du Nord; à Tourcoing, M. Jules Laurent, 111, rue de Lille.

POUR LES VEUVES ET ORPHELINS DE LA GUERRE

Le dimanche 28 mai, l'œuvre lilloise des veuves et orphelins de la grande guerre donnera au Palais Rampeau une excursion qui aura lieu à Valenciennes-Saint-Amand, le dimanche 28 mai.

Denier des Ecoles laïques de Lille

Dimanche 17 mai l'assemblée générale de la Société qui fut présidée par M. Dufout, vice-président.

Outre les questions de secrétariat et de trésorerie l'assemblée a procédé à l'élection de 8 administrateurs sortants et de 8 nouveaux. Ont été élus : MM. Fauche, Moulins, Renier, Cossel, Collin, Régez, Gahde, Hayem, Leroy-Hirunau, Lévenshuez pour une période de 3 ans. MM. Soudoyez, Wica, et Carlier pour une période d'un an.

A l'issue de l'assemblée générale, les membres du Comité se sont réunis à l'effet de procéder à la nomination du bureau de la Société. Ont été élus : président, M. Aldebert; vice-présidents, MM. Mourant, Dufout; Ch. Leclercq; vice-trésorier, Desvare; secrétaire-général, M. Bougnies; secrétaires, MM. Sékese, Moulins et Cardon.

Le Comité a ensuite décidé d'offrir le voyage à la mer aux parents et au certificat d'études primaires en 1922. Cette excursion aura lieu le jeudi 9 juin prochain et aura pour but Dunkerque.

NÉCROLOGIE

Nous apprenons avec regret la mort à Paris, à la suite d'une douloureuse maladie de Léon Moronval, frère de notre collaborateur César Moronval. Les funérailles de Léon Moronval ont eu lieu hier mardi 16, à Paris.

Nous prions notre ami et sa famille de recevoir l'expression de nos bien sincères condoléances.

FUNÉRAILLES

On annonce la mort de François Vercauter, charbonnier américain, militant socialiste et libre penseur, décédé à l'âge de 39 ans.

Ses funérailles, purement civiles, auront lieu mercredi, 17 mai, à 3 heures du soir, à l'Assemblée à l'Église Saint-Jacques, 2 h. 45, d'où le corps sera conduit directement au cimetière du Sud.

BOUVIER-CLUB DE LILLE

Voici les résultats du concours de chiens de défense du Bouvier-Club de Lille :

Prix et médaille, à Dax, malinois, à M. David de Lille; 2e prix et médaille, à Duc, groenendael, à M. Dav' de Lille; 3e prix et médaille, à Marquis, bouvier de Droulers à M. Evraert, de Tourcoing; 4e prix et médaille d'argent, à Faust, groenendael, à M. Clardoud, de Boulogne; 5e prix et médaille de bronze, à Tony, malinois, à M. Louage, d'Armentières; 6e prix, à Duc, bouvier de Roulers, à M. Leocor, de Lille; 7e prix, à Siro, groenendael, à M. Siamap d'Hellemmes; 8e prix, à Picard, berger belge, à M. Lefebvre, de Lille; 9e prix, à Coru, berger d'Alsace, à M. Vanbusselle, de Crayx; 10e prix, à Dick, groenendael, à M. Masure, de Tourcoing; 11e prix, à Lousil, berger d'Alsace, à M. Verre, de Paris.

SOCIÉTÉS DIVERSES

FANFARE DE FIVES. — Les membres exécutants sont cordialement invités à assister aux répétitions générales des jeudi 18 à 8 heures du soir, au siège de la Fanfare, qui sera donnée à Fives "Cité d'Or", dimanche 21 mai, de 4 à 6 heures.

CLUB DES SUPPORTERS — ALLEZ, L.O.L. — A l'occasion du match R. C. C.-O. L., qui se jouera à Calais le dimanche 28 courant, le Club des Supporters "Allez, L.O.L.", organise pour ses membres, un déplacement gratuit. Les inscriptions seront reçues jusqu'à samedi prochain, dernier délai, au siège, Café St-Michel, 11, Place Philippe-Lebon.

FANFARE DES TRAMPETTES DE LA LIBERTÉ. — Répétitions générales aujourd'hui mercredi, 17 mai, à 8 heures du soir, au siège, rue de Fives, 83. Présence indispensable.

Grand Cru

RHUM ST-JAMES

Grand Cru

Grand Cru

Grand Cru

Grand Cru

Grand Cru

Grand Cru

Grand Cru